



PROJET
Coiffure

NIVEAU POSTSECONDAIRE

1 Épreuve 1 – COUPE MODE POUR HOMME, COLORATION ET MISE EN PLIS SELON DE CRITÈRES IMPOSÉS

1.1 DURÉE : 2 h 45 min

EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe mode pour homme, une coloration et une mise en plis d'après les critères du client. Le résultat final doit représenter un style que l'on pourrait voir dans la rue sur un homme plus à la mode. Le style devrait être pour un consommateur mode et qui pourrait être réalisé dans un salon de coiffure moderne. Ne doit pas être progressif ni avant-garde.

[OBJ]

1.2 COUPE

- La coupe doit respecter les critères du client.
- Le style s'inspire des tendances de la mode, mais sans être progressiste ni avant-gardiste.
- Toutes les techniques et tous les instruments de coupe sont permis.

1.3 COLORATION

- Les couleurs modes doivent être choisies dans la palette fournie par le commanditaire (L'Oréal).
- Toutes les techniques de coloration améliorant le résultat final sont autorisées.
- Seuls les produits de coloration fournis par le commanditaire sont autorisés.
- La couleur doit respecter les critères du client.

1.4 MISE EN PLIS

- La mise en plis doit respecter les critères du client.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.

La marotte pour cette épreuve est Tony – 02-222256. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.



**Exemples de catégories / photos.
Consultez le site Web des Olympiades.**

2 Épreuve 2 – COIFFURE POUR DAME, CHEVEUX LONGS RELEVÉS, SELON DES CRITÈRES IMPOSÉS (MANNEQUIN VIVANT)

2.1 DURÉE : 1 h 45 min

2.2 EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs. Les critères de la cliente doivent être respectés et doivent constituer les éléments principaux de la coiffure finale. Les concurrents et concurrentes devront publier une photo du résultat final sur un site de médias sociaux fourni.

2.3 COLORATION

- Pour cette épreuve, aucune couleur ni shampooing neutralisant ne sont autorisés.

2.4 MISE EN PLIS

- La mise en plis doit respecter les critères de la cliente.
- Tous les instruments de mise en plis sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Aucun instrument de coupe n'est autorisé.
- Les seuls ornements ou voiles autorisés seront ceux qui pourraient être fournis par Skills/Compétences Canada.
- L'usage de cheveux rapportés, de beignes ou de filets est interdit.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés sont interdits.
- Les concurrents et concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs. Les critères de la cliente doivent être respectés et doivent constituer les éléments principaux de la coiffure finale. Les concurrents et concurrentes devront publier une photo du résultat final sur un site de médias sociaux fourni.

Un mannequin vivant sera fourni. S'il n'y en a pas de disponible, l'épreuve sera réalisée sur une marotte commanditée par Pivot-Point Canada. La marotte pour cette épreuve sera alors Diana 02-222305.



**Exemples de catégories / photos.
Consultez le site Web des Olympiades.**

3 Épreuve 3 – COUPE POUR DAME DE STYLE COMMERCIAL, COLORATION ET MISE EN PLIS SELON DES CRITÈRES IMPOSÉS

3.1 DURÉE : 3 h

3.2 EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe, une coloration et une mise en plis de style commercial pour la femme moderne d'aujourd'hui selon des critères imposés. Ne doit pas être progressif ni avant-garde. La coupe de cheveux, la couleur et la coiffure doivent correspondre à un style commercial qu'une cliente obtiendrait dans un salon de coiffure moderne. Les critères de la cliente doivent être respectés.

3.3 COUPE

- Tous les instruments de coupe sont autorisés.
- La coupe doit respecter les critères de la cliente.

3.4 COLORATION

- Tous les cheveux doivent être colorés.
- La coloration doit respecter les critères de la cliente.
- Toutes les techniques de coloration sont autorisées.
- Seuls les produits de coloration fournis par le commanditaire sont autorisés.

3.5 MISE EN PLIS

- Tous les instruments de mise en plis sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés sont interdits.
- La mise en plis peut couvrir un œil, s'il y a lieu.
- La mise en plis doit respecter les critères de la cliente.

La marotte pour cette épreuve est Diana – 02-222305. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.



**Exemples de catégories / photos.
Consultez le site Web des Olympiades.**

4 Épreuve 4 – COUPE POUR HOMME DE STYLE COMMERCIAL ET MISE EN PLIS D'APRÈS UNE PHOTO

4.1 DURÉE : 1 h 30min

4.2 EXPLICATION

Les concurrentes et les concurrentes doivent reproduire le plus fidèlement possible une coupe pour homme et une mise en plis d'après la photo qui leur sera fournie. La coupe et la coiffure proposées seront adaptée à un homme moderne d'aujourd'hui. La couleur des cheveux ne doit pas être modifiée.

4.3 COUPE

- La coupe doit correspondre à celle de la photo.
- Tous les instruments de coupe sont autorisés, sauf les tondeuses (à piles ou électriques) et les pinces à épiler.
- Les rasoirs sont autorisés à condition d'être équipés d'un dispositif de sûreté.

4.4 MISE EN PLIS

- Seul le séchoir à main est autorisé.
- Les fers chauffants sont interdits.
- Toutes les sortes de brosses, de peignes et de pinces à cheveux sont permises.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur, mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre ne sont pas autorisés.
- La mise en plis doit reproduire celle de la photo.

La marotte pour cette épreuve est Antonio – 02-222250. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.



**Exemples de catégories / photos.
Consultez le site Web des Olympiades.**